

Mémo pratique

Mairie

14, Rue de la Mairie

Ouverture au public : mardi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Permanence : samedi de 11h à 12 h et sur rendez-vous

Tél : 03 86 20 14 61 Fax : 03 86 20 18 94

Mail : mairiedepazy@wanadoo.fr

Communauté De Communes de Tannay-Brinon-Corbigny

3, Grande Rue

Tél : 03 86 20 22 03 Fax : 03 86 20 27 59

Mail : ccpayscorbigeois@wanadoo.fr

Site internet : www.lepayscorbigeois.com

Office de tourisme du Pays Corbigeois

8, Place de l'Hôtel de Ville

Tél : 09.82.56.94.98 Site internet : www.corbignytourisme.com

SIAEP de la Région de Corbigny

4, Quai de la Promenade

Tél : 03 86 20 18 31 Fax : 03 86 20 29 75

Mail : siaep.corbigny@wanadoo.fr

Fontainiers : 06 83 50 47 70 ou 06 83 50 47 69

Syndicat Mixte de la Région de Corbigny (Chantier d'insertion)

11, Rue des Beuchots

Tél : 03 86 20 18 33 Fax : 03 86 20 06 77

Déchetterie

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 **sauf jeudi.**

Tél : 03 86 20 21 59

Site internet : www.service-dechets-corbigny.fr

Centre Social du Pays Corbigeois

Tél : 03 86 20 06 78 Fax : 03 86 20 03 78

Mail : centresocialcorbigny@wanadoo.fr

Association d'Aide et de Soutien à Domicile

Tél : 03 86 20 11 81

PAZY



Bulletin Municipal

Eté 2020

Sommaire

Le mot du maire et de la nouvelle équipe municipale

Budget

Les infos de la commune :

- Civisme
- Le mot du Comité des fêtes
- Le mot du syndicat scolaire (SIVS)
- Fermeture annuelle

Du côté de chez nous :

- Le scolyte du pin
- Recette : soupe du potager

Mémo pratique

Le mot du maire

Ce début d'année 2020 restera dans les mémoires de tous. Personne, aujourd'hui, n'a connu de pandémie comme celle de la Covid 19, et encore moins des moments, fort longs, de confinement. Même si la situation a pu être anxiogène, c'était pour le bien de tous. En tout cas je l'espère. J'espère aussi que le plus dur est derrière nous. L'avenir nous le dira.

Ce début d'année 2020, a été également le renouvellement de votre Conseil Municipal pour une durée de 6 ans. Vous nous avez fait confiance en élisant l'ensemble de la liste dès le 1^{er} tour, Aussi, je me fais le porte-parole de toute l'équipe municipale pour vous remercier très chaleureusement.



Photo de couverture : Saint-Grémange

Notre volonté est d'agir dans l'intérêt de tous les habitants de PAZY, et surtout d'être à votre écoute. Etienne SANSOIT a souhaité laisser le poste de Maire, mais aussi continuer à servir notre Commune en devenant adjoint. En votre nom, je le remercie sincèrement de ses 19 ans consacrés à la tête de la municipalité, pour son engagement de tous les instants.

Merci aussi aux anciens conseillers municipaux d'avoir œuvré, Isabelle MORLET, Murielle INNOCENTE, Frédérique CAMBRON, Thierry VERNILLAT, et enfin Maurice PIFFAULT, ancien 2ème adjoint qui s'est particulièrement investi dans la gestion des déchets et l'entretien de la Commune.

Merci enfin aux salariés communaux pour la qualité de leur travail et leur professionnalisme, Sophie GAULON, Brigitte CALLENDRET et Noël NIEZ. J'ai une pensée pour Noël qui est en convalescence après des ennuis de santé. Bienvenue à Pauline MAZALLON, qui remplace Noël pour les travaux d'entretien, et réservez-lui un bon accueil.

Devenir Maire n'est pas une tâche facile, mais je peux compter sur une équipe jeune, dynamique, engagée et motivée.

Ce bulletin Municipal d'Eté se veut plus court que celui de fin d'année, mais vous y trouverez différentes informations pratiques nécessaires à notre collectivité. Le budget présenté est très synthétique. On retiendra que nos « moyens » communaux sont très limités, bien en deçà des investissements nécessaires.

MERCI, merci encore de votre soutien, et toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un très bel été.

Thierry

Maire : Thierry Camuzat

1^{er} adjoint : Etienne Sansoit

2^{ème} adjointe : Monique Perrin

Conseils Municipaux :

Didier Boulander, Catherine Dumont, Françoise Giron, Guillaume Sansoit, Remi Michot, Magali Boiché, Lucie Lefebvre, Didier Cabral.

Budget de la commune

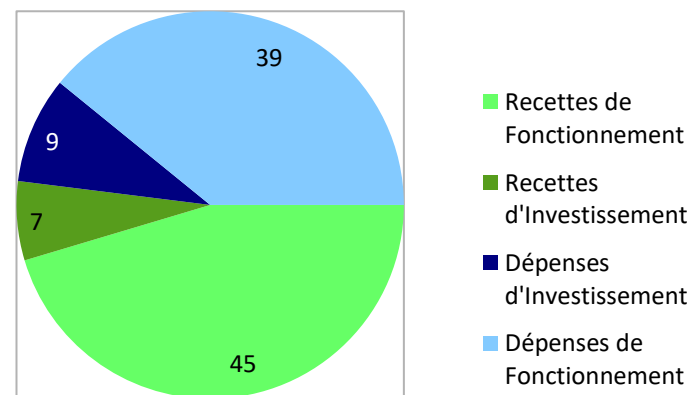
Le budget de Pazy, comme celui de toute commune, se décompose en 2 sections : Fonctionnement et Investissement, chacune de ces sections se divisant à nouveau en 2 sous-sections Recettes et Dépenses.

L'exécution du budget de l'année 2019 est représentée de la façon suivante :

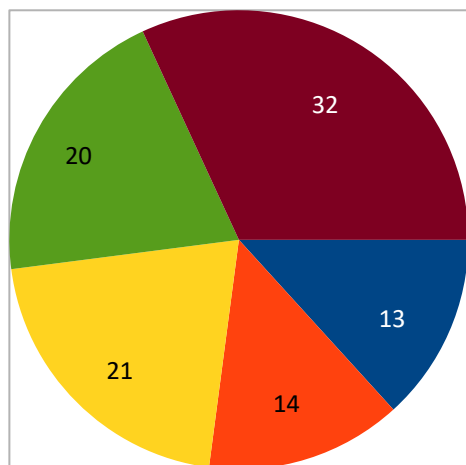
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DÉPENSES	157 278,41	35 733,13	193 011,54
RECETTES	182 382,75	26 503,75	208 886,50
Résultat	+ 74 935,81	- 11 564,13	

En pourcentages du budget :

REPARTITION GENERALE

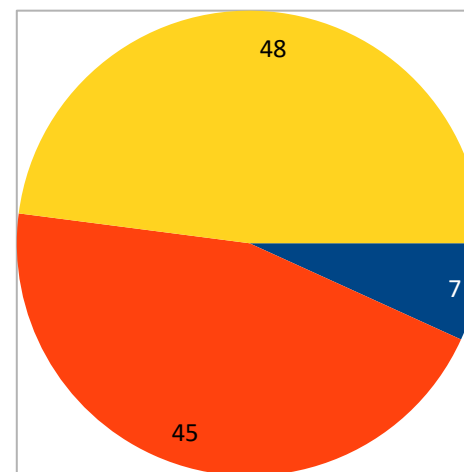


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



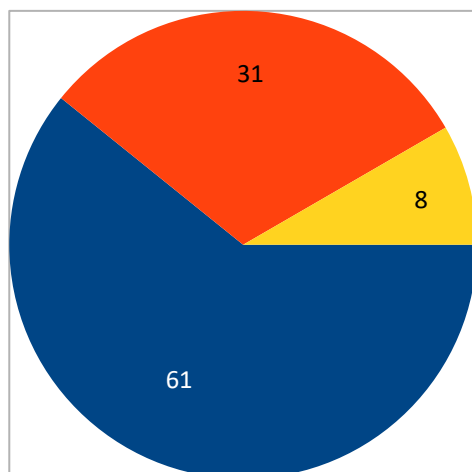
- Charges générales : énergie, voirie, entretien et assurances
- SIVS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)
- Charges personnel : salaires des agents et cotisations diverses
- Contributions diverses : SIEEEN, transport, etc

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



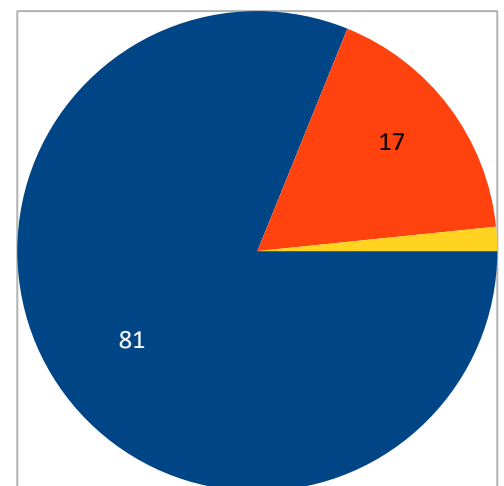
- Travaux d'entretien et embellissement
- Voirie
- Emprunts : remboursement du capital

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- Impôts et taxes
- Dotation de l'Etat et subventions diverses
- Autres recettes : loyers, concessions, dons

RECETTES D'INVESTISSEMENT



- Autofinancement
- Subventions
- TVA

Pour 2020, le budget a été voté à l'équilibre en recettes et dépenses pour un total de 315 297 € :

Fonctionnement : 238 800 €

Investissement : 76 497 €

D'autre part, après 2 ans sans augmenter des taux d'imposition de la part communale, le conseil municipal a décidé une augmentation de 1,5 de ce taux . Il est toutefois à noter que Pazy reste une des communes avec le plus faible taux d'imposition.

Infos de la commune

Civisme

Au moment où la belle saison commence, que la commune est plus vivante que jamais, quelques rappels pour le bien-être de tous :

Propreté des lieux :

Veillons à ce que nos chers petites bêtes, et en particulier les chiens, « n'agrémentent » pas l'espace public de leurs déjections. Nous pensons notamment à la place du village et aux abords de l'église.

Dépôts illicites d'ordures :

Cette année encore, nous avons dû intervenir pour un dépôt d'ordure dans le bois en direction de la Varennes.

Nous vous rappelons que ces dépôts sauvages font l'objet d'une taxe pour enlèvement fixée à 150 euros.

Brûlage des déchets :

Le retour du beau temps a fait pousser les fleurs, arbustes et pelouses. Les déchets verts se sont peut-être accumulés dans un coin du jardin.

Attention cependant, le brûlage reste interdit par arrêté préfectoral pour des raisons de sûreté, sécurité et salubrité publique, pour prévenir d'éventuels troubles de voisinage liés aux odeurs, à la fumée, et les risques d'incendie surtout en période estivale.

Brûler ses déchets verts peut-être punis par une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Alors que faire des déchets ? Plusieurs solutions s'offrent à nous : le dépôt à la déchetterie intercommunale et/ou le compostage pour les plus courageux.



NB : A partir du 22 juin, la déchetterie fonctionne à nouveau sans RDV. Il faut vous munir de votre passe déchetterie à retirer à la mairie. Elle donne accès aux déchetteries de Tannay, Brinon et Corbigny.

La déchetterie de Corbigny vous accueille du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf jeudi.

Entretien des terrains non bâtis :

Les propriétaires de terrains situés dans une zone d'habitations, sont tenus de respecter l'entretien et la sécurisation de ceux-ci.

Par ses pouvoirs de police, le maire peut selon le Code Général des Collectivités Territoriales mettre en demeure les propriétaires indécents d'exécuter les travaux nécessaires à l'entretien de leurs biens dans un délai donné. Passé la date butoir, il peut faire procéder d'office à ces travaux aux frais du propriétaire.



Horaires de tonte et bricolage :

Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tous les bruits gênants provenant des appareils ou machines de bricolage et jardinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants, par arrêté préfectoral n° 2007-p-2817 :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h,
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h30,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12H.

Le mot du Comité des fêtes

Suite à la crise sanitaire, le comité des Fêtes a été contraint d'annuler les manifestations prévues cet été.

Ne sachant pas l'évolution du COVID 19, les membres du bureau, à l'unanimité ont décidé de **ne prendre aucun risque avec la santé du public** et de ce fait **tout annuler pour l'année 2020**.

Prenez soin de vous. A l'année prochaine,

La Présidente, Magali

Le mot du Syndicat scolaire (SIVS)

Notre mandature s'achève avec un peu de nostalgie mais il est nécessaire de passer le témoin à une autre équipe.

Le changement d'équipe nous permet de faire un bilan sur les actions qui ont été menées ces 5 dernières années :

- Restaurer un climat de confiance apaisée entre toutes les parties prenantes,
- Isolation du bâtiment de la maternelle à Brinon propriété du SIVS
- Opération écoles connectées qui a permis de mettre à disposition de toutes nos écoles du matériel informatique dernier cri financé à hauteur de 80%, une partie par l'Education Nationale, une partie par la DETR (préfet) et une partie par le Conseil Départemental.

La pandémie que nous venons de traverser a bouleversé notre vie avec des impacts importants dans tous les domaines et n'a pas permis aux enfants d'utiliser les outils mis à leur disposition.

Il me semble que notre mandature a été bien remplie et nous souhaitons bon vent à l'équipe suivante qui sera normalement élue le 10 juillet 2020.

Le président, Didier

Mr Jeanroy, enseignant en CE2, CM1 et CM2 pendant 20 ans à l'école de Pazy est parti en retraite en cette fin d'année. Souhaitons-lui bonne continuation dans ses nouvelles activités !

Fermeture annuelle de la mairie

La mairie sera **fermée du 13 au 17 Juillet 2020**, réouverture le mardi 21 Juillet 2020 et **du 10 Août au 31 Août 2020**, réouverture le mardi 1. Septembre 2020.

Les permanences du samedi ne seront pas tenues.

Les messageries et le courrier seront suivis, le maire et les adjoints resteront joignables en cas de nécessité.

M. le Maire : Thierry Camuzat 06 32 17 21 30

M. le 1^{er} Adjoint : Etienne Sansoit

Mme la 2^{ème} Adjointe : Monique Perrin



Du côté de chez nous

Le sapin de Saint Grémange attaqué par les scolytes



Comme de nombreux arbres de l'Est de la France, le sapin qui nous accueillait à l'entrée de Saint Grémange, route d' Ardan, a été attaqué par des scolytes, coléoptères xylophages.

Ces insectes créent des galeries sous l'écorce des conifères et coupent la circulation de la sève, conduisant à la mort prématurée de l'arbre.

Les conditions climatiques extrêmes des années précédentes, chaleur et sécheresse, ont permis la prolifération des insectes.

Le sapin, ainsi fragilisé, est mort et a dû être abattu, avec regrets, afin qu'il ne risque pas de tomber de lui-même et d'occasionner un dégât matériel ou un accident.

Nous ne nous arrêterons plus sous l'ombre de son branchage lors de nos promenades, il n'accueillera plus le pépiement des oiseaux nous ne le verrons plus, altier, s'élançant à l'horizon ; c'est bien dommage !



Recette du potager

Les légumes racines que nous avons dans nos potagers nous offrent également leurs tiges ou fanes pour créer de délicieuses soupes comme ce velouté de printemps dont nous partageons la recette :

Velouté de petits pois aux fanes de radis

Pour 4 personnes

1 cube de bouillon végétal - 1 grosse gousse d'ail - 2 échalotes - 200g de petits pois écosés - 200ml de crème liquide - les fanes d'une botte de radis.

Porter à ébullition 600 ml d'eau avec le bouillon et la gousse d'ail écrasée.

Ajouter les échalotes émincées et les petits pois, puis laisser cuire à petits bouillons 10 mn.

Ajouter les fanes de radis et cuire encore 10 mn. Verser dans le bol d'un blender, ajouter la crème.

Mixer longuement, saler et poivrer.

Bonne dégustation !

